

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

### **MCP ImmoFund**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
**Agrément du CMF N° 09-2015 du 30 janvier 2015**

MCP Gestion porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de « MCP ImmoFund » aura lieu le lundi **27 avril 2015**.

« MCP ImmoFund » présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination :</b>	MCP ImmoFund
<b>Siège social :</b>	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac-II, Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
<b>Visa :</b>	Visa n°15-0896 du 19 mars 2015
<b>Législation applicable :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
<b>Montant du fonds :</b>	20 000 000 dinars divisé en 20 000 parts de 1 000 dinars chacune.
<b>Date d'agrément :</b>	30 janvier 2015
<b>Promoteurs :</b>	MCP Gestion et Attijari Bank
<b>Gestionnaire :</b>	MCP Gestion
<b>Dépositaire :</b>	Attijari Bank
<b>Distributeur :</b>	MCP Gestion

**Pour plus d'informations sur « MCP ImmoFund », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 19 mars 2015, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**